

**Objet : Halle alimentaire du 10<sup>ème</sup> arrondissement**

Madame la Maire,

Nous tenons par la présente à vous alerter sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de halle alimentaire. Nous avons eu l'occasion d'attirer votre attention sur ce dossier le 27 juillet 2016 et encore récemment le 7 juillet dernier. Nous nous trouvons malheureusement à nouveau confrontés à des difficultés importantes.

La situation est ubuesque car la Ville de Paris met en difficulté un projet qui fait pourtant l'unanimité.

En effet, le blocage des fonds votés au budget participatif en septembre 2016 pour la Halle alimentaire du 10<sup>ème</sup> arrondissement met aujourd'hui en péril, tant la réalisation de la halle alimentaire du 10<sup>ème</sup>, que la survie d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire, Kelbongoo, retenue pour porter le projet.

Le projet de Halle alimentaire localisée dans l'immeuble Bichat-Temple et porté par Kelbongoo, a été plébiscité par les habitants du 10<sup>ème</sup> au budget participatif qui l'ont élu 2<sup>ème</sup> projet de l'arrondissement avec plus de 1600 voix. Le projet concernait la mobilisation d'un budget de 200.000€ pour soutenir l'implantation de cette Halle.

Fort de ce succès, Kelbongoo a intégré cette somme dans leur plan de financement en prévision de l'ouverture de la Halle alimentaire du 10<sup>ème</sup>. De surcroît, ils n'ont jamais reçu d'avis contraire du cabinet d'Olivia Polski.

Kelbongoo a d'ores et déjà engagé des frais importants (location et aménagement d'un entrepôt de stockage, embauche de personnels, etc.) afin de pouvoir répondre au projet de la Ville de Paris de Halle alimentaire et être prêt pour la rentrée.

Ils doivent aujourd'hui engager une dernière tranche d'investissement et acquérir du matériel onéreux (machine d'ensachage, rails roulants...), pour leur permettre d'ouvrir la halle du 10<sup>ème</sup> arrondissement fin août 2017.

Or, il est apparu le 24 mai dernier dans le cadre d'une réunion de travail, que nous avons dû solliciter par le biais d'un vœu au conseil de Paris, que l'attribution de la somme de 200.000€ à Kelbongoo n'était pas garantie.

Le 11 juillet, à peine plus d'un mois avant l'ouverture prévue de la halle alimentaire dans le 10<sup>ème</sup>, il a été annoncé par Madame Polski au comité de pilotage de la halle alimentaire du 10<sup>ème</sup>, que les services n'avaient apparemment trouvé aucune solution quant aux modalités permettant l'attribution de cette somme.

Madame Anne Hidalgo  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville

Il est inenvisageable que la Ville de Paris oppose une fin de non-recevoir à seulement quelques semaines de l'ouverture prévue et ce alors que le projet a été voté depuis près de 10 mois.

Le projet de Halle alimentaire à Paris est innovant et expérimental. Il est donc normal qu'il suscite des difficultés, charge à nous de résoudre les problèmes éventuels au fur et à mesure, afin de permettre aux habitants des quartiers populaires de Paris de pouvoir bénéficier de produits alimentaires de qualité, via des circuits courts, et à des prix abordables.

Le groupe communiste avait demandé dès 2015 une inspection générale de la Ville de Paris pour faire un état des lieux permettant d'avancer sur le projet de Halle alimentaire. Un rapport de près de 70 pages a été rendu dès le mois de février 2016, qui pointe les contraintes et fait une série de recommandations pour mettre en œuvre le projet. Cette inspection n'a d'ailleurs toujours pas été rendue publique. Manifestement, on n'a tenu aucun compte de ses appréciations, recommandations et propositions.

La direction des affaires juridiques de la Ville de Paris a également été saisie du dossier dès le début de l'année 2017.

Il nous semble que nous devrions être à ce stade suffisamment outillés pour trouver des solutions et nous permettre de réaliser dans de bonnes conditions un projet que nous avons soumis au vote des Parisiennes et des Parisiens à deux reprises, dans notre programme de mandature il y a plus de trois ans et au budget participatif l'année dernière.

Didier Le Reste avait fait une proposition concrète, issue de l'inspection générale de la Ville de Paris, celle de créer sur la base de l'intérêt à agir de la Ville de Paris un service public de l'alimentation. C'est l'une des pistes de travail que nous pouvons explorer rapidement pour permettre de résoudre cette situation.

Un échec à ce stade serait inconcevable compte tenu des compétences dont disposent les services de la Ville de Paris. D'autant plus que ce projet est à un stade bien avancé et bien connu des élus et des services de la Ville de Paris puisqu'il s'agit de mettre en œuvre tant un engagement de mandature, qu'un projet que nous avons soumis au vote des Parisien-ne-s au budget participatif.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de voir qu'il a été annoncé au comité de pilotage de la Halle alimentaire du 14<sup>ème</sup>, dans une réunion distincte de celle sur la Halle du 10<sup>ème</sup>, que les services de la Ville de Paris avaient trouvé des solutions permettant de débloquer les 800 000€ votés au budget participatif pour la Halle alimentaire du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Suite au comité de pilotage de la halle alimentaire du 14<sup>ème</sup> arrondissement du 12 juillet 2017 il a même été acté qu'une demande de financement de l'association Food de rue d'un montant de 310.000 euros soit déposée en vue d'un vote au Conseil de Paris de septembre 2017.

La différence entre ces deux projets est que, pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il est porté par une association. Cependant, tant les directives européennes (règlement 1407/2013) que la circulaire d'application du 18 juin 2010 sur les aides d'Etat indiquent sans ambiguïté que les réglementations européennes s'appliquent quel que soit le statut juridique de la structure à partir du moment où une activité économique est réalisée.

Si des solutions ont pu être trouvées pour permettre le soutien de la Ville de Paris à hauteur de 800.000€ dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, nous devrions être à même de trouver des solutions pour débloquer le versement de la subvention votée au budget participatif du 10<sup>ème</sup> à hauteur de 200.000€, en complément des 200.000€ versés à Paris Habitat pour les travaux de gros œuvres en octobre 2016 dans le cadre du dispositif des 4 saisons solidaires.

Un échec serait d'autant plus retentissant qu'il mettrait en danger un partenaire de la Ville de Paris, entreprise de l'économie sociale et solidaire en plein changement d'échelle et donc dans une période de grande fragilité.

Si l'entreprise n'arrivait pas à encaisser le choc de ce retrait soudain du soutien de la Ville de Paris, au-delà de la catastrophe que cela serait pour les co-fondateurs de cette entreprise de l'ESS disposant de l'agrément ESUS, ce serait un drame pour les 25 employés de la structure, et incompréhensible pour leurs 15.000 clients.

Connaissant votre engagement pour défendre l'économie sociale et solidaire, et alors que nous venons de voter lundi 3 juillet en Conseil de Paris le premier plan dédié à l'économie circulaire pour 2017-2020, nous sommes persuadés que vous aurez à cœur d'accompagner cette structure de l'ESS pour ouvrir la Halle alimentaire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, comme nous en avons pris l'engagement au budget participatif.

En souhaitant vivement que l'on sorte de cette situation de blocage qui ne cesse de nous interpeller sur ses véritables motivations et en restant à votre disposition pour tout échange utile que vous sollicitez, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Nicolas Bonnet**  
Président du groupe communiste-  
Front de Gauche



**Didier Le Reste**  
Conseiller de Paris PCF  
Elu du 10<sup>ème</sup> en charge  
de la politique de la Ville



copie à : Mmes Olivia Polski - Pauline Veron - Colombe Brossel et M. Remi Féraud

